



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE :
Ouverture de la télédéclaration des aides
« surfaces » au 1^{er} avril 2021**

Alençon, le 2 avril 2021

La campagne de télédéclaration 2021 a ouvert le 1^{er} avril 2021 pour les aides paiement de base, paiement redistributif, paiement vert, bonus jeunes agriculteurs, aides couplées végétales, indemnité compensatoire au handicap naturel (ICHN), mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), aides à l'agriculture biologique.

Les demandes doivent être **déposées (signées) sur Télépac au plus tard le lundi 17 mai 2021**. Toute demande télédéclarée entre le 18 mai 2021 et le 11 juin 2021 fera l'objet d'une réduction du paiement égale à 1 % par jour ouvré de retard. Aucune déclaration ne sera possible après le 11 juin 2021. Ces dates sont également valables pour la télédéclaration des aides bovines, qui est ouverte depuis le 1^{er} janvier 2021.

La télédéclaration sur le site Télépac est obligatoire pour bénéficier de ces aides.

Il est impératif de joindre au dossier les pièces justificatives demandées au plus tard le 17 mai 2021.

Les notices des différentes aides sont consultables sur Télépac :

<http://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

Par ailleurs, des **tutoriels vidéos** présentant les différents écrans et la plupart des fonctionnalités de Télépac sont à votre disposition à l'adresse internet suivante :

<http://www.orne.gouv.fr/aide-a-la-teledeclaration-sur-telepac-a11004.html>

Contact :

Direction Départementale des Territoires de l'Orne
Service Économie des Territoires
02-33-32-52-39 - ddt-set-ea@orne.gouv.fr